



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

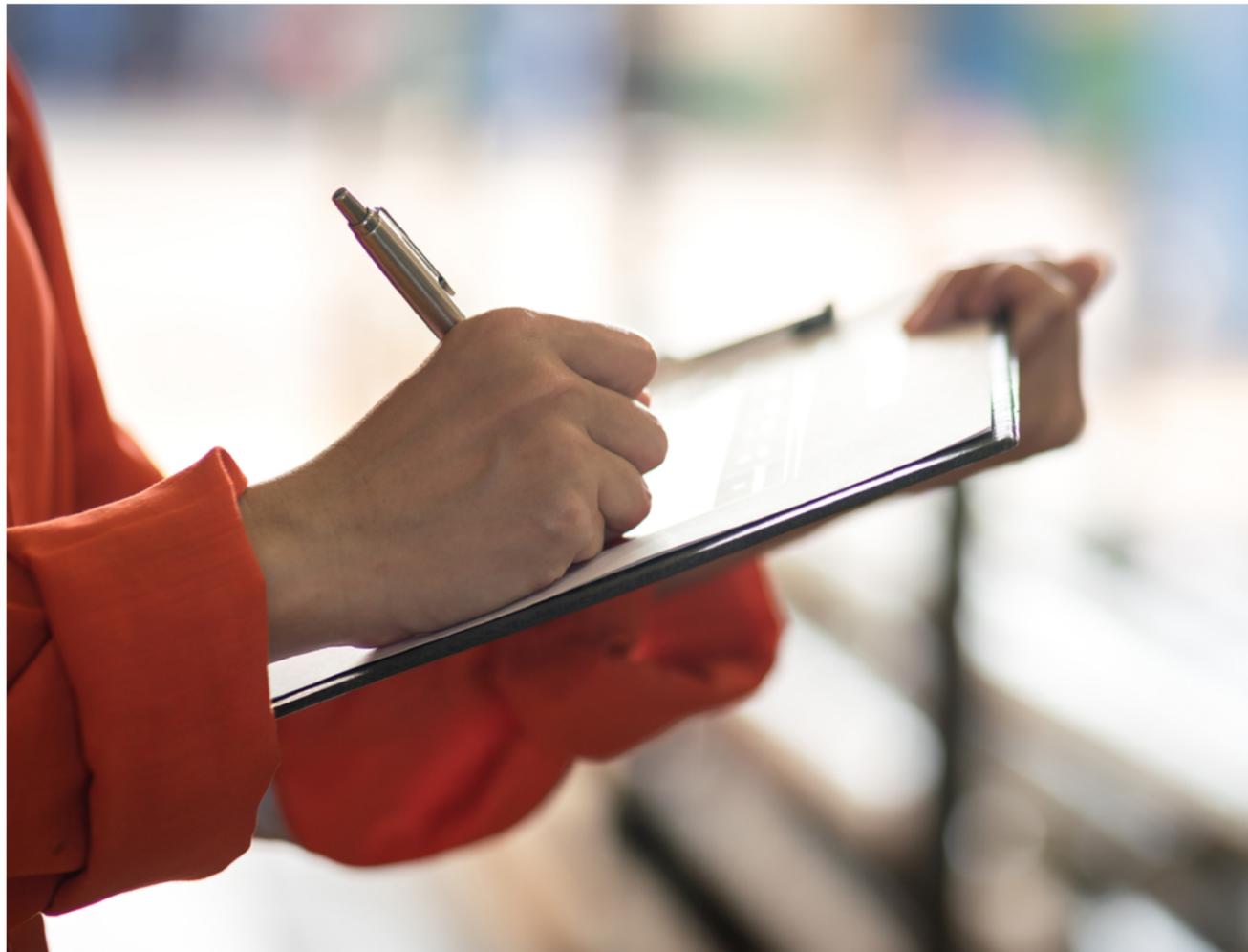
PROGRAMME D'ACTIVITÉ

2025
2026

L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) contribue à la conception, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation, à toutes les échelles géographiques, des politiques publiques relevant de la responsabilité des ministres compétents dans les domaines du développement durable, de l'environnement, du climat et de l'énergie, de la prévention des risques naturels et technologiques, des transports, des mobilités, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville, de l'aménagement et de la mer.

Elle contribue enfin au débat, à la progression et à la diffusion des connaissances sur les grands enjeux du moment, notamment dans des démarches de prospective et dans la prise en compte des dimensions européenne et internationale de ces politiques.

Dans ce cadre, l'IGEDD effectue des missions d'expertise, d'aide à la décision et de conseil aux ministres, ainsi que des missions d'appui ou de représentation. Elle assure également des missions d'inspection, d'audit et de contrôle portant sur la régularité, l'efficacité et la performance ainsi que la santé et la sécurité au travail des services centraux et déconcentrés de l'État et des opérateurs publics placés sous la tutelle du MTECT. Elle contribue à l'orientation, au suivi personnalisé et à la valorisation des compétences des personnels ministériels d'encadrement supérieur.



L'IGEDD exerce également des missions d'autorité environnementale aux niveaux national et régional.

Pour accomplir ces missions, l'IGEDD dispose d'un capital de connaissances tiré des missions menées les années précédentes, de l'expertise de ses membres et des analyses produites collectivement dans les sections, en missions d'inspection générale territoriales (MIGT) et au sein des collèges thématiques.

Le présent programme présente les missions donnant lieu à la production d'un rapport. Il résulte principalement du dialogue établi avec les cabinets ministériels et les directions d'administration centrale.

Le programme d'activité est ainsi organisé de façon transversale, structuré en trois chapitres :

1. Planification écologique, transitions énergétique et d'usages, développement soutenable des territoires
2. Préservation des ressources et des milieux naturels, risques et résilience dans les modèles de développement
3. Efficacité et efficacité de l'action publique

Ce programme a vocation à être ajusté en dynamique, au fur et à mesure des besoins et des commandes ministérielles ou interministérielles, pour une mise en œuvre au cours des exercices 2025 et 2026.

Le Comité d'orientation de l'IGEDD effectue un suivi de cette programmation au cours de l'année. Il donne lieu à une analyse qualitative des enjeux servis par les missions accomplies et participe à l'établissement du rapport annuel d'activité.

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET D'USAGES, DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE DES TERRITOIRES

Face aux défis majeurs du changement climatique et de la préservation des ressources naturelles, le présent chapitre s'inscrit dans une démarche volontariste d'accélération de la transition écologique et d'adaptation des territoires. Les actions proposées visent à concilier impératifs environnementaux, développement économique et cohésion sociale, en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles pour transformer durablement nos modes de production, de consommation et d'aménagement, dans le respect des compétences de l'État et des collectivités territoriales.

Mobilités durables et infrastructures de transport

La transformation du secteur des transports constitue un pilier essentiel de la transition écologique. La fermeture du tunnel du Mont-Blanc pour travaux sera l'occasion d'élaborer une stratégie ambitieuse de décarbonation du transport de marchandises à travers les Alpes, en développant des options modales alternatives et des solutions innovantes. En parallèle, l'accompagnement des services express régionaux métropolitains (SERM) devrait permettre d'améliorer significativement les mobilités quotidiennes dans les grandes aires urbaines, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il conviendra toutefois de ne pas négliger leur évaluation in itinere (modalité de l'accompagnement, articulation des compétences...). Une analyse des impacts du développement et des usages du numérique sur la mobilité quotidienne devrait permettre de mieux comprendre les interactions entre les systèmes en place et l'importance de choix stratégiques au plan territorial.

L'évolution du Grand Port Maritime de Bordeaux et son ancrage dans son écosystème territorial, économique et portuaire fera également l'objet d'une attention particulière, afin de renforcer sa contribution à une logistique plus durable. Ces travaux devront idéalement s'inscrire dans le cadre plus large des réflexions du conseil d'orientation des infrastructures (COI), visant à prioriser les investissements en fonction de leur contribution aux objectifs climatiques nationaux. Le financement constitue un levier majeur pour accélérer la transition écologique. Tel est l'objet de « Ambition France transports », la conférence de financement des mobilités.

La première partie de la conférence doit se concentrer sur le financement des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et les enjeux associés au déploiement des projets de SERM ; la seconde devrait porter sur la refonte du système de financement des infrastructures de transport en intégrant les réflexions liées à l'avenir des concessions autoroutières historiques. Il est en effet nécessaire d'anticiper la fin des concessions autoroutières et

d'élaborer de nouveaux modèles économiques permettant de soutenir le développement des infrastructures et des services de mobilité décarbonée.

Transition énergétique et infrastructures

La transformation du système énergétique nécessite une adaptation profonde des infrastructures et une diversification des sources de production. La médiation de l'hydroélectricité constitue un dossier important pour concilier le développement de cette énergie renouvelable avec les enjeux de préservation des écosystèmes aquatiques. La mise en place du nouveau « market design » du système électrique français est également au cœur des travaux prévus, afin d'accompagner l'intégration croissante des énergies renouvelables tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement. Une évaluation approfondie de la demande en biométhane et gaz renouvelable doit compléter ce volet, afin d'orienter les politiques publiques de soutien au développement de ces filières émergentes. De même, les conditions technico-économiques du développement de la production des carburants de synthèse pour l'aviation et le transport maritime seront étudiées. Enfin, le développement des bioliquides carburants et la fixation des critères de durabilité en métropole et dans les zones non interconnectées feront également l'objet de travaux spécifiques, visant à préciser le cadre, notamment réglementaire, applicable à ces filières émergentes et à en garantir les bénéfices environnementaux.

En parallèle, des travaux devraient être conduits sur la maîtrise des émissions du transport aérien, afin d'identifier et d'évaluer les leviers permettant de réduire l'empreinte carbone de ce secteur qui est de nouveau en forte croissance après le coup de frein de la crise de la Covid 19. Un parangonnage international des approches de sobriété dans l'aviation pourrait permettre d'identifier les meilleures pratiques et d'éclairer les choix nationaux en la matière. Ces réflexions s'inscrivent dans une approche transversale de décarbonation des secteurs des transports, de l'industrie et des infrastructures.

Dans le domaine maritime, un parangonnage international sur les pratiques les moins émettrices en gaz à effet de serre concernant l'alimentation des navires à quai et la manutention portuaire sera réalisé. Cette analyse comparative permettra d'identifier les meilleures pratiques mises en œuvre dans les grands ports mondiaux et d'évaluer leur applicabilité au contexte français, contribuant ainsi à la décarbonation du secteur portuaire dans le cadre des objectifs nationaux de transition écologique.

Une mission dédiée aux cadres économiques et fiscaux des carburants dans les DOM devrait permettre d'identifier et de lever les freins à l'électrification des usages dans ces territoires. Cette étude analysera les dispositifs fiscaux existants et leur impact sur la transition énergétique, avec l'objectif de proposer des ajustements permettant d'accélérer le déploiement des mobilités électriques et des énergies renouvelables dans les départements d'outre-mer.



Capture et séquestration du carbone

La capture et la séquestration du carbone représentent des leviers essentiels pour atteindre l'objectif de neutralité climatique. Un parangonnage des conditions technico-économiques favorables à la réalisation de projets de captage et stockage de CO₂ aux horizons 2030 et 2050 est prévu, afin d'identifier les facteurs clés de succès et les freins à lever pour le déploiement de ces technologies en France. En parallèle, une analyse plus approfondie du rôle des sols dans la capture et la séquestration du carbone serait réalisée, visant à mieux valoriser ce potentiel naturel de stockage dans les politiques d'aménagement du territoire et de gestion des espaces agricoles et forestiers. Ces travaux devraient contribuer à préciser les modalités selon lesquelles la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) pourrait être rendue opposable à toutes les actions d'adaptation menées en France, afin de renforcer la cohérence des politiques publiques avec les objectifs climatiques nationaux.

Économie circulaire et production durable



La transition vers une économie circulaire et des modes de production plus durables constitue un axe important du programme de travail. Le sujet de l'exportation des déchets textiles, afin d'évaluer les impacts environnementaux, économiques et sociaux de ces flux et d'identifier des pistes d'amélioration, en fait partie, de même qu'une évaluation des labels environnementaux dans l'objectif de s'assurer de leur pertinence, de renforcer leur fiabilité et leur lisibilité pour les consommateurs. L'introduction d'un affichage social dans les produits du textile d'habillement, en complément de l'affichage environnemental, devrait être étudié pour viser une meilleure prise en compte des impacts sociaux tout au long de la chaîne de valeur.

Efficacité énergétique

L'amélioration de l'efficacité énergétique demeure un levier essentiel de la transition énergétique et écologique. Une évaluation approfondie de la pertinence des fiches, bonifications et programmes de certificats d'économies d'énergie (CEE) doit être réalisée, afin d'optimiser ce dispositif et de maximiser son impact sur la réduction des consommations. Par ailleurs, les travaux préparatoires à la transposition de la directive refondue sur la performance énergétique des bâtiments pourraient être éclairés sur les points les plus sensibles. Ces analyses s'inscriront dans une réflexion plus large sur les approches de sobriété énergétique dans les différents secteurs économiques.

Aménagement durable des territoires ultramarins

Les territoires ultramarins, particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, bénéficient d'une attention spécifique. Une mission d'appui au conseil départemental de Mayotte est programmée pour l'élaboration de son schéma d'aménagement régional, pierre angulaire d'une stratégie de développement territorial durable. Une étude complémentaire sur les outre-mer vise la définition d'un modèle de financement pour accompa-

gner la recomposition spatiale des territoires littoraux menacés par le recul du trait de côte ; cette problématique est particulièrement sensible dans ces espaces insulaires confrontés parallèlement à l'accélération de l'érosion côtière et à la montée du niveau des mers et des océans. Les modalités du déploiement Outre-mer du nouveau règlement produits de construction pourraient également être étudiées.

Gouvernance territoriale et planification

L'évolution de la gouvernance territoriale et des outils de planification constitue un levier important pour accompagner la transition écologique. Il convient d'adapter le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales dans le respect de la décentralisation, et à l'aune des contraintes environnementales, sociales et économiques qui imposent une approche au cas par cas pour assurer la cohésion des territoires. Un travail d'identification des territoires dans lesquels l'intervention de l'État est nécessaire pour conduire des opérations d'aménagement sera mené, afin de cibler au mieux l'action publique sur les espaces à forts enjeux. Une mission de préfiguration est engagée en vue de la création d'une agence d'urbanisme en Cotentin, afin d'apporter une ingénierie sur mesure adaptée aux défis particuliers de ce territoire. La pertinence d'un établissement public foncier en région Centre-Val de Loire pour accompagner les collectivités locales dans la maîtrise du foncier doit être également étudiée. Un bilan du rôle de l'État dans l'élaboration des documents d'urbanisme à l'heure de la transition écologique complétera ces travaux, ainsi qu'une analyse de la faisabilité et des conditions d'une décentralisation du domaine public fluvial.

La démarche de prospective dans une approche territoriale sera poursuivie, dans l'objectif d'anticiper les différents scénarios d'évolutions futures et d'éclairer les choix à faire dans le cadre de la planification territoriale.

Participation citoyenne et nouvelles formes d'habitat

L'implication des citoyens dans la transition écologique et l'émergence de nouvelles formes d'habitat plus durables feront l'objet d'une attention particulière. Un bilan de la participation du public relativement à l'élaboration et à l'évolution des documents d'urbanisme et des autorisations sera établi, afin d'identifier les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration. Une mission spécifique sur l'habitat partagé sera également menée, afin d'explorer ce modèle récent d'organisation résidentielle et formuler des recommandations pour en accompagner, là où cela serait pertinent, le développement. Ces travaux s'inscriront dans une réflexion plus large sur l'adaptation des documents d'urbanisme à la transition écologique et les limites de la réglementation actuelle, en particulier les freins juridiques et méthodologiques existants.



Coopération internationale et transition juste

La dimension internationale constitue un axe transversal important du programme de travail. Un appui sera apporté à la préparation de la présidence française du G7, afin de contribuer à l'élaboration d'un agenda ambitieux mais pragmatique sur les questions environnementales et climatiques. Une étude sur le soutien à la transition juste dans le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne doit être également réalisée, visant à optimiser l'utilisation des fonds européens pour accompagner les territoires les plus impactés par la transition écologique.



2

PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX NATURELS, RISQUES ET RÉSILIENCE DANS LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

Le changement climatique accentue certains effets négatifs de l'action humaine sur les écosystèmes et de manière générale la biodiversité. Ce chapitre comprend plusieurs axes stratégiques visant à concilier développement économique, innovation technologique, résilience des territoires et préservation des ressources naturelles. Les missions présentées ci-après témoignent d'une approche intégrée et territorialisée des problématiques environnementales, avec une attention portée aux particularités des différents espaces, qu'il s'agisse de zones urbaines, de territoires ruraux ou de départements ultramarins.

Évaluation et gestion des risques naturels et technologiques

L'intensification et la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes imposent un renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'indemnisation des collectivités, mais également une réflexion sur l'évolution de ce dispositif. Ce type d'événements, de plus en plus fréquents, donnent lieu à la mise en œuvre du dispositif de dotation de solidarité et au contrôle de second niveau des montants de dégâts déclarés par les collectivités. Plusieurs missions sont prévues notamment dans les départements de la Haute-Marne et de la Côte d'Or. Une mission interne dédiée à l'amélioration des outils et processus de diagnostic de situation d'état de catastrophe naturelle (DSEC), est engagée pour actualiser le guide d'interprétation afin de renforcer la réactivité, la transparence et l'équité de ce dispositif d'indemnisation des collectivités.



Suite au cyclone Chido qui a frappé Mayotte le 14 décembre 2024, une mission d'appui spécifique est déployée pour accompagner ce territoire ultramarin particulièrement vulnérable. Cette mission contribue, dans un cadre interministériel, à évaluer les dommages, à coordonner les actions de reconstruction et à renforcer la résilience du territoire face aux événements cycloniques dont la fréquence et l'intensité pourraient augmenter dans les années à venir.

Sur le plan des risques industriels, une évaluation approfondie de la mise en œuvre de la politique publique relative au contrôle des installations classées, en particulier concernant le vieillissement des équipements, doit être réalisée. Cette mission vise à identifier d'éventuelles lacunes dans les dispositifs actuels et à proposer des améliorations pour renforcer la sécurité des installations face aux contraintes climatiques croissantes.

La prévention des incendies de forêt constitue également un axe important de nos travaux, avec une mission dédiée aux politiques et pratiques de prévention, de prévision et de lutte contre l'incendie de forêt et d'autres végétations dans les territoires d'Outre-mer. Cette mission s'inscrit dans un contexte d'extension des zones à risque d'incendie et d'allongement des saisons à risque sous l'effet du changement climatique.

Préservation et valorisation de la biodiversité

La préservation de la biodiversité face aux pressions croissantes sera au cœur de plusieurs missions en 2025. Une mission conjointe des inspections générales MTECT et MASA sera menée afin d'évaluer le label « Forêt d'Exception » et en dresser un bilan approfondi. Cette évaluation permettra d'identifier des perspectives d'évolution et de renforcement de ce dispositif visant à valoriser le patrimoine forestier remarquable.

En parallèle, une mission conjointe IGEDD-CGAEER sera consacrée aux enjeux du changement climatique pour les sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930. Cette mission analysera la vulnérabilité de ces espaces remarquables aux évolutions climatiques et proposera, en fonction de l'état de ces sites, des mesures d'adaptation permettant de préserver leurs caractéristiques patrimoniales (historiques, artistiques, légendaire scientifique ou pittoresque) et paysagères dans un contexte en mutation.

Dans le domaine de la faune sauvage, l'année 2025 devrait voir la mise en place d'une liste d'espèces animales non domestiques pouvant être détenues à des fins de compagnie et d'agrément. Ce travail visera à mieux encadrer ces pratiques et à limiter leurs impacts potentiels sur la biodiversité, en particulier concernant les risques liés aux espèces exotiques envahissantes.

La préparation d'un état de l'art des connaissances sur les apports écosystémiques de la présence du loup et de l'ours, ainsi que sur les aménités de l'élevage et du pastoralisme, constituera un autre chantier important. Cette mission vise à objectiver le débat sur ces questions sensibles et de proposer des approches équilibrées conciliant préservation des grands prédateurs et maintien des activités pastorales.

Ces travaux s'inscriront dans la réflexion plus globale sur l'évolution des dérogations à la destruction d'espèces notamment protégées, visant à renforcer la cohérence et l'efficacité de ce dispositif essentiel à la préservation de la biodiversité tout en prenant en compte les impératifs de développement territorial.



Résilience des filières agricoles et forestières

Le renforcement de la résilience des filières agricoles et forestières face aux impacts du changement climatique constitue notre troisième axe prioritaire pour 2025. Une mission sera menée notamment avec le CGAAER sur les engrais azotés décarbonés afin d'identifier les leviers permettant de réduire l'empreinte carbone de l'agriculture tout en maintenant sa productivité. Cette mission s'inscrit dans une démarche plus large de transition écologique du secteur agricole, combinant adaptation au changement climatique et contribution à l'atténuation.



Dans le même esprit, une mission sur la préservation et la valorisation des prairies permanentes et naturelles sera réalisée dans le cadre de l'action 24.1 de la stratégie nationale biodiversité. Cette mission s'attachera à aux possibilités de concilier pratiques agricoles et préservation de ces écosystèmes particulièrement riches en biodiversité et importants pour la qualité des sols et le stockage du carbone qu'ils permettent.

Dans le secteur forestier, une mission conjointe sera consacrée à la valorisation des bois de crise et à la résilience de la filière forêt-bois. Cette mission permettra d'améliorer la capacité d'adaptation de cette filière face aux perturbations croissantes liées au changement climatique, qu'il s'agisse de tempêtes, d'incendies, de sécheresses ou d'attaques parasitaires. Le renforcement de la coordination des acteurs en situation de crise et le développement des filières de valorisation adaptées aux volumes importants de bois mobilisés dans ces circonstances exceptionnelles apparaissent devoir être expertisés.



Pratique des mobilités et environnement

La transformation des infrastructures et des pratiques de mobilité constitue un enjeu central pour répondre aux défis environnementaux et sociétaux contemporains (cf. 1). Une mission d'appui au partage de la voirie et à la protection de tous les usagers de la route, devrait donner lieu à valorisation. On en attend des propositions concrètes pour améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacement et renforcer la sécurité des usagers vulnérables, dans un contexte d'évolution rapide des mobilités urbaines, de développement des mobilités actives et d'accidents dramatiques.

En parallèle, des travaux sur le bruit des infrastructures de transport terrestres sera lancée, afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs actuels de lutte contre les nuisances sonores et de proposer des solutions innovantes pour mieux protéger les populations riveraines. Cette étude prendra en compte tant les enjeux sanitaires que les contraintes techniques et économiques des gestionnaires d'infrastructures.

Adaptation au changement climatique et gestion des risques

Face à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, l'adaptation des territoires et le renforcement de leur résilience des territoires sont nécessaires. Une mission spécifique sera menée pour identifier les besoins d'innovation pour l'adaptation au changement climatique, les limites des dispositifs actuels et les outils manquants. Cette analyse approfondie permettra notamment d'examiner les conditions d'éligibilité qui peuvent bloquer les projets d'innovation ciblant l'adaptation, et de proposer des évolutions réglementaires ou financières appropriées.

Le rôle du système bancaire dans la prévention des risques fera l'objet d'une mission dédiée, qui explorera les leviers permettant de mobiliser les acteurs financiers au service de la résilience des territoires et des activités économiques. Cette étude examinera les instruments de financement existants et potentiels, ainsi que les mécanismes d'incitation susceptibles de favoriser l'intégration des risques climatiques dans les décisions d'investissement.

En complément, une mission de parangonnage sur le bilan des incendies de forêts et d'autres végétations et les pratiques de prévention dans un contexte de changement climatique sera conduite, afin de tirer les enseignements des événements récents et d'identifier les meilleures pratiques internationales en matière de prévention et de lutte contre ces phénomènes dont la fréquence et l'intensité tendent à s'accroître sur l'ensemble du territoire.

Un travail structurant sera également mené pour identifier les lignes directrices des plans de résilience à proposer aux acteurs locaux dans les territoires frappés par des phénomènes météorologiques extrêmes. Cette mission élaborera un cadre méthodologique opérationnel permettant aux collectivités territoriales d'anticiper et de gérer efficacement les impacts de ces événements, en articulant les différentes temporalités de l'action publique, de l'urgence à la reconstruction durable.



Gestion durable de la ressource en eau

Dans un contexte de tensions croissantes sur la ressource hydrique, plusieurs missions stratégiques seront engagées en 2025. Une évaluation des besoins en réseaux de surveillance en appui à la politique de l'eau sera réalisée, afin d'optimiser les dispositifs de mesure et de suivi de l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eau, indispensables à une gestion éclairée et adaptative de ce bien commun.

En complément de la gestion interministérielle spécifique de Mayotte à la suite de la tempête Chido, les difficultés structurelles d'approvisionnement en eau potable sont en cours d'analyse, afin de disposer d'une feuille de route opérationnelle pour améliorer durablement l'accès à l'eau dans ce département ultramarin, en articulant solutions d'urgence et transformations structurelles des infrastructures et des modes de gestion.

En complément, une étude approfondie est menée sur le potentiel et les limites du dessalement de l'eau de mer en France, afin d'évaluer la pertinence de cette solution technique pour répondre aux enjeux de sécurisation de l'approvisionnement en eau, notamment dans les territoires insulaires et littoraux. Cette analyse intégrera les dimensions techniques, économiques, énergétiques et environnementales de cette option, et formulera des recommandations pour optimiser son déploiement lorsqu'elle s'avère pertinente.



EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le renforcement de la gouvernance et de l'efficacité de l'action publique constitue un troisième axe transversal du programme de travail, avec de nombreuses missions visant à évaluer et améliorer le fonctionnement des services de l'État et de ses opérateurs.

Transformation de l'action publique

L'action publique dans le champ de la transition écologique connaît des évolutions régulières.

A travers ses missions, par l'observation, le conseil ou l'évaluation, l'IGEDD recueille de nombreuses données sur les réformes et les réorganisations menées pour assurer la transformation de l'action du pôle ministériel, qu'elles portent sur la gouvernance, le pilotage des politiques publiques et les processus de mise en œuvre et de simplification des normes. En 2025, l'IGEDD s'attachera à organiser et à structurer ces données, pour nourrir les analyses qu'elle produit, notamment dans sa fonction de conseil aux ministres. Ces sujets sont au cœur de la refondation de l'action publique portée par le Premier Ministre. L'IGEDD apporte sa contribution aux réflexions conduites au sein du pôle ministériel (par exemple sur les réformes de l'évaluation environnementale et de la participation du public) et en interministériel, en participant à des missions inter-inspections (peuvent être cités notamment les missions sur la simplification des mesures législatives applicables aux entreprises, ou sur la rationalisation des interventions des opérateurs de l'État au profit des collectivités territoriales en matière d'ingénierie territoriale).

L'IGEDD poursuivra aussi ses travaux sur l'évaluation, plus particulièrement à l'échelle des politiques publiques.

De nombreuses missions sont d'ores et déjà identifiées pour mesurer l'efficacité de politiques publiques menées dans différents domaines afin de les optimiser et les adapter aux défis environnementaux, sociaux et économiques actuels ainsi que la capacité des services déconcentrés de l'État à relever les défis à venir.

Audit et conseils aux services

En tant que service d'inspection, une partie des activités de l'IGEDD porte sur l'action des services et établissements publics du pôle ministériel.

L'IGEDD porte la fonction d'audit interne définie par le décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État ; elle conduit à ce titre des audits d'assurance ou de conseil, ciblés en fonction de la cartographie des risques ministériels. En 2025, sont prévus au titre de la programmation du Comité ministériel d'audit interne (CMAI) une douzaine d'audits. Ainsi, l'IGEDD auditera le programme budgétaire « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » (programme 205) ; les mesures du plan national de relance et de résilience (PNRR) tiendront une place importante en matière d'audits financiers, avec 6 actions ayant bénéficié de financements européens à traiter au programme 2025, dont plusieurs avec des montants financiers et un nombre de dossiers élevés (lignes ferroviaires, Ma PrimRenov). Plusieurs audits porteront sur les questions de gouvernance ou sur la mise en œuvre de politiques publiques ; à ce titre peuvent être cités les audits de l'établissement public d'aménagement Nice Ecovallée, du parc national de forêts et celui du fonctionnement interne de l'AFIT France. Enfin, l'IGEDD conduira un audit sur les fonctions support à Météo-France, et sur les processus de protection des intérêts nationaux en matière d'intelligence économique.

L'IGEDD contribue aussi à l'évaluation de l'action interministérielle et de l'organisation de l'administration de l'État en départements, et participe au comité de pilotage inter-inspections des directions départementales interministérielles (DDI). Plusieurs missions devraient être conduites dans ce cadre en 2025, soit sur un département donné (Côtes d'Armor, Haute-Saône, Haut-Rhin et Loire-Atlantique), soit sur des thématiques transversales. De nouvelles missions d'écoute externe des partenaires de directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), devraient être réalisées, en vue d'apporter à ces directions des éléments d'appréciation utiles pour le pilotage des politiques sectorielles en région.

L'IGEDD est également en charge des fonctions d'inspection pour la santé et la sécurité au travail. Les missions conduites par les inspecteurs pour la santé et la sécurité au travail (ISST) relèvent du contrôle, du conseil et de l'expertise auprès des chefs de service, et de l'animation des acteurs de la prévention et des membres des formations spécialisées des comités sociaux d'administration.

Enfin, l'IGEDD réalise des enquêtes administratives ou inspections de services en fonction des alertes.



Accompagnement des grands projets d'infrastructures de mobilité

De manière récurrente, l'inspection participera à la gouvernance (Copil/Cotech) des grands projets ferroviaires, pour garantir leur avancement dans le respect des objectifs environnementaux, économiques et des attentes sociétales. De même, la présidence de plusieurs commissions d'attribution de concessions autoroutières, aéroportuaires et ferroviaires permettra d'intégrer pleinement les enjeux de transition écologique dans ces contrats structurants pour les décennies à venir.

L'évaluation des infrastructures de transport existantes constitue un volet important du programme. Plusieurs bilans ex-post LOTI (loi d'orientation des transports intérieurs) seront réalisés, concernant notamment la ligne à grande vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique (SEA), la LGV Bretagne-Pays-de-Loire, le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, ainsi que plusieurs infrastructures autoroutières (A719 section Gannat-Vichy, liaison A9a, rocade L2 à Marseille, liaisons A89-A6 et A16 L'Isle-Adam/La Francilienne). De manière générale, ces évaluations ex-post prévues par la loi permettent de mesurer les effets réels de ces infrastructures et d'en tirer des enseignements pour les projets futurs.



Dans le domaine des transports urbains, des bilans LOTI seront également réalisés pour le prolongement de la ligne 8 du métro à Créteil-Pointe du Lac, la création de la ligne de Transport Collectif en Site Propre 393 Sucy-Bonneuil-Pompadour, l'extension du T3 à l'Est parisien, ainsi que pour le tram-train Nantes-Châteaubriant et la modernisation des lignes ferroviaires Nantes-Saint-Gilles et Nantes-Pornic. Une mission d'appui à la convention citoyenne locale « tramway de Strasbourg » permettra d'accompagner cette démarche participative originale.

Les enjeux transfrontaliers sont également pris en compte, avec une mission d'appui en cours au préfet de la Savoie sur la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin et un bilan ex-post de la modernisation du tunnel ferroviaire du Mont-Cenis. Ces infrastructures stratégiques contribuent à renforcer les connexions européennes et à favoriser le report modal pour les flux transalpins.

Le secteur aéroportuaire fera l'objet d'une attention particulière, avec une animation du groupe de travail sur l'avenir des aéroports de Tarbes et de Pau, ainsi qu'une mission sur les redevances et la régulation de l'aéroport de Lyon. Une mission spécifique sera consacrée aux coûts des activités de sûreté des aéroports et à leur financement par la taxe T2S, avec un double enjeu d'objectivation des coûts par plateforme et d'analyse de la soutenabilité financière des aéroports de classe 3 émergeant au dispositif de péréquation.

L'amélioration du cadre méthodologique d'évaluation des projets de transport constitue un axe transversal important, avec l'extension du référentiel d'évaluation des projets de transports de voyageurs et de marchandises. Ce travail s'inscrit dans la continuité de travaux précédents et permettra de mieux intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans les décisions d'investissement.

Plusieurs missions spécifiques compléteront ce volet, portant notamment sur l'évolution de la réglementation du contrôle technique des véhicules lourds concernant le contrôle

des émissions, sur les gares routières, sur les véhicules équipés d'airbags de la marque Takata, sur l'expertise du devenir des lignes de desserte fine du territoire en région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que sur la possible suppression de l'accès à la profession de chauffeur de VTC (véhicule de transport avec chauffeur) par équivalence.

Le suivi de la mise en œuvre du plan national de relance et de résilience (PNRR) dans le domaine des transports sera assuré à travers plusieurs missions : l'accélération des travaux d'infrastructure sur les voies navigables, la modernisation du réseau des CROSS (centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage) et des systèmes d'information des affaires maritimes, la rénovation des lignes ferroviaires locales et des lignes de transport de marchandises, ainsi que l'achat de navires.

Habitat et aménagement durable des territoires

La fiscalité constitue un levier important pour orienter les comportements et les investissements. Plusieurs missions seront consacrées à ces aspects : une mission d'appui parlementaire sur la fiscalité du logement, une étude sur la fiscalité et la sobriété foncière, ainsi que des rapports au Parlement sur divers dispositifs fiscaux (Loc'Avantages, exonération de taxe foncière pour les bailleurs sociaux, Logement Locatif Intermédiaire, abattements et exonérations sur les plus-values immobilières). Ces travaux permettront d'évaluer l'efficacité des dispositifs existants et de proposer des évolutions pour mieux les aligner avec les objectifs de la transition écologique.

Les outils de financement du logement feront également l'objet d'évaluations, avec une actualisation de l'étude sur l'évaluation du prêt à taux zéro (PTZ) de 2019 et une étude relative à l'accession sociale à la propriété. Ces analyses permettront de mesurer l'impact de ces dispositifs sur l'accès au logement et sur la qualité du parc immobilier.

L'encadrement des loyers sera analysé à travers une mission d'appui à l'évaluation de ce dispositif, qui vise à mieux réguler le marché locatif dans les zones tendues et à garantir l'accessibilité du logement.

Les établissements publics d'aménagement feront l'objet d'un suivi attentif, avec une mission sur l'évolution de l'établissement Paris La Défense, un audit de l'EPA Nice Ecovallée et une mission de conseil à l'EPA Bordeaux-Euratlantique. Ces travaux permettront d'accompagner la transformation de ces structures face aux nouveaux enjeux urbains et environnementaux.

Les organismes de foncier solidaire, qui constituent un modèle original pour développer l'accession sociale à la propriété, feront l'objet d'une évaluation spécifique. Cette mission permettra d'analyser les premiers résultats de ce dispositif récent et d'identifier les leviers pour le cas échéant renforcer son déploiement.



Les politiques de l'habitat feront l'objet d'analyses comparatives, avec un parangonnage des politiques publiques de l'habitat dans plusieurs pays membres de l'Union européenne. Cette approche comparative permettra d'identifier les bonnes pratiques et les innovations susceptibles d'enrichir les dispositifs français.

Les enjeux des territoires particuliers seront pris en compte, avec un bilan et des perspectives à l'occasion des 40 ans des lois « Montagne » et « Littoral », ainsi qu'une analyse de l'application du règlement européen sur les produits de construction dans les Outre-mer. Ces travaux permettront de tirer les enseignements de quatre décennies d'application de ces lois emblématiques et d'adapter le cadre réglementaire aux contextes ultramarins.

La qualité des logements sera au cœur de plusieurs missions, avec une réflexion sur la création d'un ordre des diagnostiqueurs DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) et une évaluation du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD). Ces travaux contribueront à améliorer la fiabilité des diagnostics immobiliers et à renforcer l'efficacité des politiques de rénovation urbaine.

Le suivi du plan national de relance et de résilience (PNNR) dans le domaine du logement sera assuré à travers l'analyse du nombre de dossiers « MaPrimeRénov » validés, dispositif phare pour accompagner la rénovation énergétique des logements privés.

Des missions complémentaires porteront sur l'évaluation de la politique publique de régulation des autorisations d'activité commerciale, sur la réorganisation des services de l'État pour la mission de contrôle des règles de construction, ainsi que sur l'évaluation de la politique publique de protection des zones de captage, à l'interface entre aménagement du territoire et protection de la ressource en eau.



Adaptation au changement climatique et biodiversité

Les enjeux financiers de l'adaptation au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité seront au cœur de plusieurs missions : l'analyse des méthodes d'intégration des enjeux d'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises, le rapprochement des obligations de budget vert pour l'État, les collectivités et les opérateurs, l'étude de la relation entre le budget en empreintes carbone de la France et un éventuel budget de l'Union européenne, ainsi que le financement des conséquences du recul du trait de côte des départements et régions d'Outre-mer. Ces travaux permettront de renforcer la cohérence des outils financiers avec les objectifs d'adaptation au changement climatique.



Les conclusions à tirer des évolutions du GIEC (alimentation en données publiques, gouvernance, appui technique) feront l'objet d'une mission spécifique, visant à renforcer la contribution française à cette instance scientifique internationale et à améliorer l'appropriation de ses travaux par les décideurs publics.

L'accompagnement des territoires face aux événements climatiques extrêmes constitue pour rappel un axe important, avec de nombreuses missions DSEC (dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités) suite aux intempéries ayant touché différents départements français en 2024 (Cher, Haute-Loire, Loire, Ardèche, Rhône, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Yvelines, Savoie, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées). La gestion des risques naturels fera l'objet de plusieurs missions, avec une expertise sur le risque d'avalanche pour améliorer la prévention et renforcer la sécurité des personnes, une mission sur les services d'inspection ou de suivi des anciennes carrières souterraines, ainsi qu'une évaluation de la politique de prévention des risques naturels et technologiques. Une réflexion sera également menée sur la mise en place d'une réserve de citoyens formés à la gestion de crise.

La gouvernance de l'eau constituera un axe important, avec un état des lieux de la structuration de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), une analyse de l'efficacité de la gouvernance et l'identification des bonnes pratiques et des régions en retard. Une mission conjointe IGA-IGEDD sur la comitologie internationale fluviale hexagonale et Corse permettra d'élaborer une feuille de route stratégique nationale pour les bassins transfrontaliers. Une mission sera également consacrée à la révision de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

La préservation de la biodiversité est au cœur de nombreuses missions : l'élaboration d'un plan de réorientation et/ou suppression progressive des subventions dommageables à la biodiversité, une mission sur la valorisation et l'optimisation des outils fonciers pour la protection et la restauration de la biodiversité, l'évaluation des moyens des onze établissements publics de parcs nationaux, l'évaluation du contrat d'objectif et de performances de l'office français de la biodiversité, ainsi que l'évaluation du fonctionnement de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin en lien avec la gestion des terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Plusieurs missions seront consacrées à différents enjeux écologiques : l'évaluation de la demande de subvention exceptionnelle du parc national des Pyrénées suite aux crues de septembre 2024, une mission sur le devenir de l'établissement public du Marais Poitevin et la préfiguration d'un établissement public territorial de bassin, une mission d'évaluation de la demande d'autorisation d'ouverture d'un refuge portée par le projet « Big Cats », ainsi qu'une analyse des perspectives de la filière de l'ingénierie et du génie écologique.

Les interfaces entre santé et environnement seront explorées à travers un groupe de réflexion « Une seule santé », visant à renforcer les approches intégrées entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes.

L'adaptation au changement climatique fera l'objet d'une mission approfondie sur trois pays intéressants de l'Union européenne, afin d'analyser leurs politiques d'adaptation et instruments de mise en œuvre, notamment les outils financiers. Cette approche comparative permettra d'identifier les bonnes pratiques susceptibles d'enrichir les dispositifs français.

Des audits spécifiques seront consacrés à différentes structures : le parc national de Forêts, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ainsi que le contrat 2021-2025 de l'office national des forêts (ONF), avec une réflexion sur les perspectives pour le contrat 2026-2030.

La transition écologique dans différents secteurs fera l'objet de plusieurs missions : l'évaluation des plans de protection de l'atmosphère, l'évaluation du programme national nutrition santé et du programme national pour l'alimentation, l'évaluation de la politique de mise en œuvre de la prévention des risques non transmissibles en région Bourgogne Franche-Comté, ainsi qu'une mission sur les centres de tri modernisés et la quantité de matières plastiques évitées dans le cadre du Plan National de Relance et de Résilience.



Pilotage et évaluation de politiques publiques

L'optimisation de l'action publique sera au cœur de plusieurs missions : la rationalisation des interventions des opérateurs de l'État au profit des collectivités en matière d'ingénierie territoriale, la rationalisation de la gestion des aides d'État et des organismes de versement des aides publiques, une mission sur la réforme de l'évaluation environnementale et de la participation du public, une réflexion sur le rôle et l'intervention des IGRH (inspecteurs généraux des ressources humaines) en administration centrale, ainsi qu'une mission sur la valorisation des informations recueillies dans les ERC (entretiens de revue de carrière).

La certification des bureaux d'études pour la sécurité des ouvrages hydrauliques fera l'objet d'une mission spécifique, visant à renforcer la qualité et la fiabilité des prestations dans ce domaine sensible.

Une mission flash sur la trajectoire des dépenses de l'après-mine sera menée pour appuyer la demande budgétaire 2026, illustrant l'importance d'une planification financière rigoureuse pour la gestion à long terme des conséquences de l'activité minière.

L'appui aux collectivités territoriales sera également important, avec une mission d'appui au préfet de la Guadeloupe concernant le syndicat des eaux de la Guadeloupe et la révision de la comitologie du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc.

Les impacts de l'intelligence artificielle sur le pilotage des activités et des missions, sur les compétences et les métiers du ministère feront l'objet d'une mission prospective, visant à identifier les risques, les adaptations nécessaires et les nouvelles opportunités liées à cette technologie en plein essor. Deux missions transversales compléteront ce volet : l'une sur l'expertise scientifique au service du pilotage et de l'évaluation des politiques du pôle ministériel, l'autre sur la stratégie européenne et internationale du pôle ministériel, avec une évaluation à mi-parcours en 2025. Ces travaux permettront de renforcer les fondements scientifiques de l'action publique et son inscription dans les dynamiques européennes et internationales.

Enfin, le concours de l'IGEDD est sollicité en 2025 en appui du secrétariat général du pôle ministériel pour répondre à la revue des missions souhaitée par le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. Cette revue est conduite parallèlement à la démarche dite de « refondation de l'action publique » initiée par le Premier ministre, cependant que le secrétariat général du Gouvernement, la DITP et la direction du budget ont entrepris des travaux spécifiques aux agences et opérateurs de l'État.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE